



Rapport de la Commission ad hoc du conseil communal de Villeneuve sur le

**PRÉAVIS No 11/2018**

**Crédit d'étude pour la rénovation de la pataugeoire et des installations techniques de la piscine communale**

Présidente : Marie-Cl. Pellet

Membres : Giuseppine Bertolami  
Valentin Brandani  
Daniel Fernandes

Rapporteuse : Elizabeth Luzak

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis No 11/2018 s'est réunie le mardi 13 novembre. En première partie de séance, la Commission a analysé le texte et rédigé des questions. Dans la deuxième partie, nous avons pu interroger Monsieur le Municipal Michel Oguey ainsi que Monsieur J-M. Zeller responsable du bureau technique. Nous les remercions pour leur disponibilité et leurs explications.

**Situation actuelle et future**

La pataugeoire existante n'est plus aux normes actuelles. Elle n'est pas équipée de système à filtrations. Son eau est remplacée chaque jour.

La nouvelle pataugeoire aura une surface double de celle actuellement (52m<sup>2</sup> au lieu de 25m<sup>2</sup>). Elle sera équipée d'un système de filtration d'eau, d'une série de petites cascades ludiques, de jeux d'eau pour les enfants et de zones d'ombrage autour du bassin.

**Pourquoi avoir choisi la société Clensol SA**

Une demande a été faite à l'association des Piscines Romandes qui a fourni à la Commune une liste de sociétés aptes à étudier ce type de projet. Trois noms ont été retenus, une société à Monthey qui a décliné la demande, une société à Genève et Clensol SA à Puidoux. C'est l'offre de cette dernière qui a été retenue. Elle est reconnue dans la région comme étant la spécialiste dans le traitement d'eau et filtrage.

**Parlons de l'eau et son filtrage**

Les filtres actuels ont résisté 29 ans grâce à un cahier d'entretien strict, mais aujourd'hui ils ne sont plus conformes et ne respectent plus les exigences de la nouvelle ordonnance fédérale sur l'eau potable et de l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public (OPBD).

Qu'est-ce qu'un filtre à diatomée ?

La diatomée remplace le filtre à sable. L'eau est pompée, envoyée dans le filtre et traverse les diatomées. La diatomée est une fine poudre blanche, obtenue par concassage d'une roche provenant de la fossilisation d'algues microscopiques.

Le choix de filtres à Diatomée offre des avantages certains. Ils sont peu encombrants, et sont, selon les informations reçues, actuellement les plus efficaces et fiables du marché. Ils sont capables de filtrer les petites particules et d'assurer ainsi une bonne qualité de l'eau et minimisent l'utilisation d'énergie.

La dureté de l'eau de Villeneuve, de 16-21°F, est compatible avec ce type de filtre.

### **Local technique**

Le fait de réaliser les travaux de rénovation et de mise aux normes des installations techniques de la piscine principale et de la pataugeoire, en simultané, permet d'éviter la construction d'un local technique uniquement pour la pataugeoire. La Commission estime ce choix judicieux. Le local technique actuel est assez grand pour accueillir les installations techniques de toute la piscine.

### **Est-il possible de demander une participation aux communes qui bénéficient d'un prix indigène ? (Montreux, Rennaz, Noville, Roche, Chessel)**

Il n'est pas prévu de demander une participation financière aux autres communes pour ces travaux. En ce qui concerne les entrées « indigènes », les communes participent déjà financièrement.

### **Entretien**

Une augmentation du coût d'entretien général doit être envisagée. (entre 10/15 %) mais elle tiendra compte dorénavant de la filtration de la pataugeoire.

### **La Commission a pris note avec satisfaction que d'autres améliorations sont à l'étude.**

La Commission aurait souhaité que tous les travaux envisagés dans le futur soient exécutés en même temps. Notre Municipal M. Oguey nous explique que, pour des raisons budgétaires et d'études encore à réaliser, ce n'est pas envisageable.

Il est donc prévu en 2019, à charge du budget de la trésorerie courante :

- La pose de portails fermant l'accès à la grande piscine pour la sécurité des enfants
- L'Installation de jeux pour les petits

Et dans le futur :

- Augmentation et régularisation de la température de l'eau
- Parking à vélo
- Modernisation des vestiaires
- etc..

### **Délais :**

Monsieur J-M Zeller nous précise encore que ce projet doit être présenté au Canton pour approbation. Cette démarche ainsi que les délais de fourniture des filtres à diatomée font que la nouvelle pataugeoire et les installations techniques ne seront opérationnelles qu'en été 2020.

## Préavis

Au vu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis 11/2018 vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, d'accepter ce préavis, soit :

- 1) De lui accorder un crédit de Fr 180'000 .- TTC pour une demande de crédit d'étude pour la rénovation de la pataugeoire et des installations techniques de la piscine communale décrite dans le présent préavis
- 2) De l'autoriser à financer ce montant par la trésorerie courante
- 3) De l'autoriser à amortir cette somme sur 5 ans

Villeneuve, le 20 novembre 2018



La présidente

Marie-CI. Pellet



La rapportrice

Elizabeth Luzak